

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5006>



Demande de mise en disponibilité

- SNES académique de Dijon - Informations professionnelles -



Date de mise en ligne : mercredi 20 janvier 2016

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La note ci-dessous précise que les demandes de disponibilité ou de congé de non activité pour raison d'études non rémunéré doivent être adressée pour le 21 mars au rectorat sous forme de lettre manuscrite.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Circulaire académique disponibilité 2016